



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI I 28 È 29 DI NUVEMBRI
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

2019/O2/103

***Question orale déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI
au nom du groupe « Corsica Libera »***

OBJET : Politique de soutien aux personnes porteuses de handicap et aux proches aidants.

Monsieur de Président, Madame, et Monsieur les conseillers, Madame la conseillère,

La semaine dernière avait lieu la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

En tant que membre de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), il me paraît nécessaire que notre collectivité ait une politique ambitieuse sur cette problématique.

Une politique ambitieuse au service de l'inclusion en emploi des personnes porteuses de handicap.

Dans ce domaine, nous sommes tous concernés. Concernés à plus d'un titre.

D'une part, parce que la question du handicap nous touche ou est susceptible de toucher chacun de nous. D'autre part, parce que la prise en compte sur notre île des multiples formes de handicap ne paraît pas satisfaisante.

Or, notre pays se doit d'être à la hauteur dans la prise en compte des handicaps pour une meilleure inclusion dans notre société des personnes qui en sont porteuses, mais aussi, et, il est important d'en avoir conscience des proches aidants qui supportent parfois une lourde charge faute de structure adaptée.

Sur ces points, il me paraît primordial de développer trois volets de la prise en charge qui me semblent pertinent pour une meilleure prise en compte des personnes et de leurs proches.

Le premier volet est bien évidemment le développement de structure adaptée dans la prise en compte du handicap. Cela facilite un accompagnement tant pour les personnes porteuses du handicap que pour leur famille. Il est aussi démontré qu'un accompagnement adapté améliore la progression et le mieux vivre.

Le second volet a trait à l'inclusion scolaire et professionnelle.

Ce point est primordial. Toute personne porteuse d'un handicap doit avoir la possibilité d'être accueillie dans un établissement scolaire ou professionnel qui puisse prendre en charge son handicap.

L'accompagnement en milieu scolaire doit être soutenu, il permet aux enfants de pouvoir s'émanciper et vivre avec d'autres enfants non porteurs de handicaps. Ainsi, par ce biais nous assurons une inclusion des enfants et une éducation sur le regard à porter au handicap. C'est en éduquant nos jeunes que ce regard pourra changer et devenir inclusif.

Il en est d'ailleurs de même en matière d'insertion professionnelle, où il est vrai des lois existent, mais où il reste encore beaucoup à faire pour une véritable inclusion de ces personnes. L'inclusion par l'emploi permet à chacun de trouver sa place dans la société, que l'on soit valide, handicapé ou polyhandicapé.

Le troisième volet a trait au proche aidant, tout comme certaines maladies lourdes, le handicap peut être vécu comme une charge. Il est important d'aider les familles et d'accompagner l'accompagnant. Cela passe par des structures adaptées, mais aussi par de la formation et de l'écoute.

Enfin, j'en terminerai par un point essentiel. Le sport. Il est démontré que le sport peut être un moyen d'émancipation des personnes porteuses de handicaps. Dans ce domaine nous devons redoubler d'efforts pour que tous puissent pratiquer le sport de leur choix en adaptant les parcours.

Dans cette perspective, je souhaiterais savoir, madame la conseillère, quelles compétences a notre collectivité pour insuffler une politique ambitieuse en matière de prise en compte de cette problématique ? Et dans le cadre de ces compétences quelle est la politique de notre collectivité sur les volets que je viens d'aborder ?

Je vous remercie.